

BACCALAURÉAT GENERAL

SESSION 2025

LITTÉRATURE

SÉRIE L

Durée de l'épreuve : 4 H

coefficient : 4

L'usage des calculatrices et des dictionnaires est interdit.

Le sujet comporte 5 pages, numérotées de 1 à 5.

Le candidat s'assurera qu'il est en possession du sujet correspondant à sa série.

Thématique : Guerres et Colonisation

Document A : Discours de Mathilde Panot à l'Assemblée nationale prononcé le 23 octobre 2023. <https://lafranceinsoumise.fr/2023/10/23/discours-sur-la-situation-au-proche-orient/>

Document B : Le génocide des Tutsi au Rwanda
<https://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/genocides-xx-siecle/genocide-tutsi-rwanda.html>

Document A

Présidente, ministres, collègues, Madame la Première ministre,

“Cessez-le-feu”. Voilà le mot d'ordre qui retentit à travers le monde.

“Cessez le feu”. Voilà le message qui nous vient du secrétaire général de l'ONU, du Pape et de nombreux chefs d'États, d'Irlande, de Suisse, d'Espagne, du Mexique, et tant d'autres. “Cessez le feu”. Voilà ce qui a rassemblé des dizaines de milliers de citoyens hier encore à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires, d'Attac, de la France Insoumise et de nombreuses autres organisations. Voilà ce qui a rassemblé en France, en Europe, et dans le monde. “Cessez le feu”. Voilà l'appel que vous refusez toujours de lancer. Dans le concert des nations pour la paix, la voix de la France manque.

A l'heure où je parle, 1400 israéliens ont été tués et 5 100 blessés par les crimes de guerre perpétrés par le Hamas. A l'heure où je parle plus de 5000 palestiniens ont été tués et 15 000 blessés par les crimes de guerre de Tsahal. Nous pensons à tous les otages détenus aujourd'hui, parmi eux, à nos compatriotes. Que vienne au plus vite leur libération. Nous pensons aux 200 morts étrangers et aux 30 familles françaises endeuillées. Ainsi qu'aux 7 français aujourd'hui disparus.

Face à cette spirale de la violence, la France doit parler d'une voix forte pour œuvrer à la paix et au cessez-le-feu.

Car seul un cessez-le-feu immédiat permettra de sauver des dizaines de milliers de vies innocentes. Seul un cessez le feu permettra que les otages puissent être libérés, et que les bombes cessent de pleuvoir sur une population palestinienne prise au piège dans ce que Dominique de Villepin appelait à juste titre une prison à ciel ouvert.

Le constat est pourtant sans appel. Le droit international n'est pas respecté. Ce qui se passe à Gaza devrait foudroyer notre sens de l'humanité. Nous parlons face à un cimetière. Des milliers de morts. 1 millions de personnes déplacées, dont la moitié est des enfants. Plus de deux millions de personnes privées d'eau, de nourriture, d'électricité, de carburant et de médicaments. Des milliers de bombardements de l'armée israélienne. L'emploi de phosphore

blanc dénoncé par deux ONG internationales. 59 attaques contre des établissements de santé. 170 établissements scolaires touchés. Les Palestiniens ne sont pas un amas de statistiques, des êtres surnuméraires. C'est cette vision du monde profondément raciste qui légitime le massacre.

Cessez-le-feu ! Pourquoi la France reste-t-elle silencieuse ? Pourquoi la France est-elle incapable de dénoncer avec la même force les crimes de guerre commis par le Hamas et ceux commis par le gouvernement de Netanayhou ?

Cet abandon de l'engagement historique de la France pour la paix est arrivé à son paroxysme jeudi dernier. Au Parlement européen, les eurodéputés macronistes ont voté contre la proposition des insoumis pour un cessez-le-feu à Gaza. Un gouvernement israélien dont le ministre de la Défense a déclaré : « Nous combattons des animaux humains » en parlant du peuple palestinien. Madame la Première ministre, rendez-vous compte. Il n'y a qu'en France où la solidarité avec un peuple bombardé depuis 14 jours est criminalisée. Ainsi votre ministre de l'Intérieur - encore lui - a commencé par interdire systématiquement toutes les manifestations de soutien au peuple palestinien. Manifestations pourtant autorisées partout à travers le monde.

Nous disons que la raison est la seule à même d'éclairer nos décisions. Pour comprendre ce qui joue, il faut dire la réalité : ce qui s'est produit le 7 octobre, est un épisode abominable, inscrit dans l'histoire plus longue d'une guerre asymétrique, faite d'occupation par l'armée israélienne de territoires palestiniens et du blocus de Gaza. Nous assistons à une guerre coloniale, qui a connu une escalade inédite à la faveur de l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite en Israël. Cette réalité n'excuse en rien les actes qui ont été commis, mais elle ne peut être évacuée, car elle conditionne la compréhension de ce qui se joue, le choix des mots pour décrire sa spécificité, et enfin les moyens pour parvenir à la paix.

René Cassin, prix Nobel de la paix, disait l'importance du courage de la paix auquel nous vous appelons. Voici ces mots, inspirés de l'esprit d'égalité et de fraternité humaine qui a présidé à la fondation de notre République : « Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits humains seront violés en quelque partie du monde que ce soit ». Puissiez-vous entendre ces mots, et la communauté internationale trouver le courage de la paix pour que les bruits des bombes et des roquettes cessent de hanter les nuits palestinienne et israélienne

Document B

Le génocide des Tutsi au Rwanda

Après les tentatives de destruction des Arméniens et des Juifs d'Europe, le génocide des Tutsi en 1994 est le dernier des génocides du 20ème siècle. Orchestré par le parti au pouvoir au Rwanda, le génocide a fait un million de victimes en l'espace de 3 mois.

A l'instar des génocides précédents, celui des Tutsi a commencé par une phase de stigmatisation de la population, s'est poursuivi par la persécution qui allait déboucher sur la mise à mort.

Pour autant, ce meurtre de masse caractérisé a ceci de particulier qu'il est le premier « génocide de proximité ». Bourreaux et victimes étaient en effets des voisins, comme sont aujourd'hui voisins les survivants Tutsi et les Hutu convaincus de crimes par les juridictions de proximité mise en place par le nouveau régime.

Par son ampleur comme par les mécanismes mis en œuvre, le génocide des Tutsi pose aux États, aux organisations internationales et au citoyen des questions cruciales et toujours actuelles.

CONDITIONNEMENT HAINEUX DE LA POPULATION

Le génocide des Tutsi s'enracine dans la politique coloniale et l'idéologie du XIXe siècle. Le colonisateur belge choisit en un premier temps de s'appuyer sur les Tutsi en créant le mythe de leur supériorité sur l'autre communauté, les Hutu.

L'antagonisme né de cette hiérarchisation est exacerbé lors de l'indépendance du Rwanda dans les années 60, marquées par un renversement du pouvoir qui échoit alors aux Hutu avec l'appui de la Belgique. Le jeune État rwandais réduit toute forme d'opposition politique à une lutte raciale opposant des soi-disant ethnies, en fait des communautés apparentées historiquement à des clans.

CHASSES ET TUES COMME DES ANIMAUX

Dans ce contexte, alors que le multipartisme autorisé en 1991 permet à l'opposition de se manifester, le pouvoir hutu développe une propagande haineuse qui prépare psychologiquement la population au génocide. Le rôle de conditionnement des médias comme le poids des mots est déterminant. Les Tutsi sont assimilés à des insectes nuisibles dont il faut se débarrasser.

Le processus d'animalisation va déboucher en avril, lorsque commence le génocide, sur une chasse au « gibier » suivie d'une mise à mort des victimes, abattues avec cruauté et comme du bétail.

L'INACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

La rapidité et l'ampleur des meurtres expliquent pour une part l'absence de réaction dans le pays où les actions qui sont alors menées touchent davantage au sauvetage, y compris par des Hutu hostiles au génocide, qu'à la résistance armée.

Sur ce plan, la défection de la communauté internationale a été catastrophique. Disqualifiée par son soutien au régime du président hutu, Juvénal Habyarimana, la France a retiré ses forces en 1993.

L'IMPLICATION DE LA POPULATION CIVILE

À la différence du génocide des Juifs, la mise à mort des Tutsi n'est pas concentrée dans des sites spécifiques comme des camps d'extermination. L'assassinat planifié se déroule dans l'espace du quotidien. Dès le 7 avril 1994, des barrières sont montées à tous des carrefours stratégiques, à Kigali la capitale, puis sur l'ensemble du pays.

Les possesseurs d'une carte d'identité portant la mention « tutsi » sont abattus sur place.

L'implication de la population civile dans les massacres est un des traits marquant du génocide. Regroupés en petites formations, appelées ibitero, les meurtriers comptent aussi bien des jeunes hommes que des femmes et même des d'enfants.

Le 4 juillet 1994, la victoire militaire du Front Patriotique Rwandais, créé par les Tutsi en 1987, marque la fin des massacres, et le début d'une reconstruction civile et morale qui passe par le jugement des responsables du génocide, et non des seuls exécutants.

Le Mémorial de la Shoah a consacré une exposition au génocide des Tutsi au Rwanda du 11 avril au 5 octobre 2014.

I. Question analyse (4 points)

Étudiez la dénonciation dans le discours de Mathilde Panot (document A).

II. Synthèse guidée (6 points)

Vous ferez le plan détaillé de la synthèse de ces deux documents en montrant que ces génocides destructeurs sont les résultats de décisions politiques internes et externes.

III. Dissertation (10 points)

Œuvre : *Les bouts de bois de Dieu*, Sembène Ousmane, 1960.

Étudiez la place de la religion dans l'œuvre de Sembène Ousmane.